République française

COMMUNE DE MALARCE SUR LA THINES ARDECHE

Séance du mardi 20 octobre 2026

Date de la convocation: 14/10/2026

vingt octobre deux mille vingt-six l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Delphine FEUILLADE BRIERE à 18h30

Membres en exercice : 11

Présents : 10

Votants: 10

Secrétaire de séance: Valentin BESNIER

Présents : Delphine FEUILLADE BRIERE, Emilie MALEYSSON, Alain GEVAUDAN, Ronna CHALVET, Margot PODGORNY, EMMANUEL VERILHAC, Aude REUCHET, Simon POUVREAU, Olivier GINIER, Valentin BESNIER

Représentés:

Excusés:

Absents: Manon LHOST

Objet: Acquisition des parcelles 320 A 1062 et 1063 - DE_091_2026

Madame le Maire propose au conseil municipal d'acquérir les parcelles :

- 320 A 1062 Lieudit Teroundel d'une contenance de 2a 50ca
- 320 A 1063 Lieudit Teroundel d'une contenance de 1a 43ca

L'acquisition de ces parcelles a pour but de régulariser l'emprise de la route du Clapeyrol. Ces parcelles appartiennent à Madame TIEDJET Ilse et Monsieur TIEDJE Christof. Il est proposé au conseil d'acquérir ces parcelles au prix d'un euro (1,00€) la parcelle soit un total de deux euros (2,00€).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide

- D'ACQUERIR les parcelles 320 A 1062 et 1063 au prix d'un euro la parcelle soit un total de deux euros
- DE DONNER L'AUTORISATION à Madame le Maire de signer l'acte authentique en la forme administrative ainsi que l'ensemble des documents nécessaires.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Delphine FEUILLADE BRIERE
Président de séance

MAIRIE DE MALARCE SUR LA THINES (ARDECHE)

Valentin BESNIER
Secrétaire de séance

Date de transmission de l'acte: 21/10/2026
Date de reception de l'AR: 21/10/2026

007-210701470-DE_091_2026-DE
A G E D I

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon (palais des juridictions administratives – 184 rue Duguesclin – 69433 Lyon cedex 3) ou par voie dématérialisée sur le site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Date de transmission de l'acte: 21/10/2026
Date de reception de l'AR: 21/10/2026

007-210701470-DE_091_2026-DE
A G E D I